REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026092-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-092

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Création d'une commission DSP et élection des membres.

M. le Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-5, D. 1411-3 et D. 1411-4 ;
VU la délibération du conseil municipal du 02 avril 2026 portant élection des membres de la Commission de délégation de service public ;
CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 24 août 2026, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP) ;
CONSIDÉRANT qu'à la suite du contrôle de légalité, la préfecture a demandé à la commune de procéder à une nouvelle élection afin de régulariser la composition de cette commission ;
CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la CDSP d'une commune de moins de 3 500 habitants comprend le Maire ou son représentant, président, ainsi que trois membres titulaires du conseil municipal. Trois membres suppléants sont également élus selon les mêmes modalités ;
CONSIDÉRANT qu'en application des articles D. 1411-3 et D. 1411-4 du même code, les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à une nouvelle élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public.

LISTES DE CANDIDATS DÉPOSÉES :

LISTE 1 :

Membres titulaires :
M. Thierry DEBORNES
M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN
M. Constan POCHAT-COTTILLOUX

Membres suppléants :
Mme Sandrine VASSEUR
Mme Carole ARVIS COMBIER
Mme Laëtitia BRUNET

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026092-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-092

LISTE 2 :

Membres titulaires :
M. Jean-Luc ARCADE
Mme Karen TAPPAZ
M. Francis MARCHAL

Membres suppléants :
M. Alexis VIDONNE
Mme Odile VIX
M. Jean-Luc ARCADE

RÉSULTATS DU SCRUTIN :

Le vote se déroule à bulletin secret. Il est procédé au scrutin.
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages exprimés : 23
Liste 1 : 17 voix
Liste 2 : 6 voix
Bulletins blancs ou nuls : 0

Après application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les sièges sont répartis comme suit :

Membres titulaires :
M. Thierry DEBORNES
M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN
M. Jean-Luc ARCADE

Membres suppléants :
Mme Sandrine VASSEUR
Mme Carole ARVIS COMBIER
M. Alexis VIDONNE

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE PRENDRE ACTE** des résultats du scrutin et d'élire les membres de la Commission de délégation de service public pour la durée du mandat comme suit :

Membres titulaires :
M. Thierry DEBORNES
M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN
M. Jean-Luc ARCADE

Membres suppléants :
Mme Sandrine VASSEUR
Mme Carole ARVIS COMBIER
M. Alexis VIDONNE

- **DE CONSTATER** que la présidence de la Commission de délégation de service public est assurée par le Maire, M. Mickaël MAISTRE, ou par son représentant ;
- **DE PRÉCISER** que la commission ainsi constituée est compétente pour la durée du mandat du conseil municipal, pour l'ensemble des délégations de service public que la commune sera amenée à engager ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2026-076 du 24 août 2026, relative à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.